
Séance du jeudi 02 février 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt-trois et le deux février l'assemblée régulièrement convoquée le 31 janvier 2023, à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent PICAROUGNE.

Sont présents : Laurent PICAROUGNE, Marilyne RIGAL, Jean-Noël FAU, Agnès BALDY, Raphaël BRUEL, Anne DEGRANDIS, Cyrille GINALHAC, Nathalie ROQUES

Excusé(s) : Sylviane COIGNARD, André RAFFY, Magali ROQUES

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Agnès BALDY

Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal de la **séance du 08 décembre 2022**

MULTIPLE-RURAL

- **Présentation de M. et Mme BAUDRAS candidats pour la reprise de gérance de l'Auberge**

DOSSIERS de TRAVAUX

- Marché Public : Validation des offres du dossier «Construction d'un atelier communal »
- Point sur les travaux en cours

VOIRIE COMMUNALE / Aliénations de chemins ruraux

- * vente DEBLADIS Beate «Montserat »
- * vente CAUMON Michel « La goutte »
- * régularisation voirie communale « La goutte »

Questions Diverses

Ajouté à l'ordre du jour :

DOSSIER DE TRAVAUX

- Réaménagement de la salle de réunion de la Mairie – Validation des devis
-

☞ Le procès-verbal du Conseil municipal du **08 décembre 2022** est **ADOPTÉ** à la **MAJORITE**.

2023 001 : MARCHE PUBLIC : Construction d'un atelier communal - Finalisation de la procédure - Validation des Lots 1-4-5-7-8

Dans le cadre du marché public relatif au projet « **Construction d'un atelier communal** », M. le Maire présente à l'assemblée la synthèse transmise par l'architecte du cabinet Métafore (Maître d'Ouvrage), concernant les lots 4-5-7-8 déclarés infructueux par la commission d'ouverture des plis le 29/09/2022 ainsi que le résultat de la négociation du lot n°1.

A l'issu de l'exposé, M. le Maire invite les membres présents à débattre.

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE**, l'Assemblée **VALIDE** ce qui suit :

Lot 1 - Terrassements généraux ; attribué à **TP Hervé LAPIERRE** 15120 Montsalvy

pour **79 139,67€ HT** avec une partie optionnelle pour + **8 267,72€**

Lot 4 - Menuiseries extérieures aluminium ; attribué à **Sébastien BONHOURE** 15600 Boisset

pour **5 380,00€ HT**

Lot 5 - Menuiseries intérieures bois ; attribué à **Sébastien BONHOURE** 15600 Boisset

pour **8 590,00€ HT**

Lot 7 - Carrelages – Faïences ; attribué à **JJP PEINTURE** 15600 Boisset
pour **7 632,99€ HT**

Lot 8 - Plomberie – Sanitaires – Ventilation attribué à **Laurent BRU** 15340 PUYCAPEL
pour **5 758,97€ HT**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous documents administratifs nécessaires à la finalisation de l'attribution des lots 1-4-5-7-8

2023 002 : Chemin Rural - VENTE - Cme Leynhac / Mme Beate KIRCHENKAMP veuve DEBLADIS

- Considérant le décès de M. Jean-Pierre DEBLADIS le 17/08/2022,
- Considérant que la délibération 2020_057 du 10/10/2022, devient caduque de fait,
- Considérant que la procédure liée la rectification du tracé d'un chemin rural situé entre les parcelles A1.127 et A1.117 n'a pu être finalisée,
- Considérant que Mme Beate KIRCHENKAMP veuve DEBLADIS, a signifié son intérêt pour reprendre et finaliser cette procédure,

M. le Maire invite le Conseil Municipal à débattre en rappelant que cette partie de chemin n'a plus de fonction de desserte et qu'elle est dispensée d'enquête publique.

Le document d'arpentage n°331U dressé par la SCP Allo & Claveirole cabinet de Géomètres à Aurillac 15000, définit la nouvelle parcelle comme suit : section A1. 737- superficie 37 m². Les frais de géomètre avaient été pris en charge par feu M. Jean-Pierre DEBLADIS.

L'Assemblée après en avoir délibéré et à l'unanimité décide ce qui suit :

- **ACCORD** pour entériner la désaffectation à l'usage du public et vendre la parcelle **A1.737** d'une superficie totale de **37 m²** à Mme Beate KIRCHENKAMP veuve DEBLADIS,
- le prix du mètre carré est **FIXE** à **0,30€** soit $37 \times 0.30€ = 11.10€$ (onze euros et dix centimes),
- la Commune rédigera un ACTE ADMINISTRATIF entre Mme Beate KIRCHENKAMP née le 30 août 1962 à Krefeld (Allemagne), retraitée, domiciliée 4^{bis} rue Boissière 77380 Combs-La-Ville, nationalité Française, veuve de Jean-Pierre, Albert DEBLADIS d'une part et la Commune de Leynhac d'autre part, représentée par son Maire, Monsieur Laurent PICAROUGNE,
- les frais d'enregistrement et d'hypothèque d'un montant de **40€** sont à la charge de Mme Beate KIRCHENKAMP veuve DEBLADIS payable par **chèque** à l'ordre de « Trésor Public » le jour de la signature de l'acte,
- le prix de **11,10€** sera mandaté à Mme Beate KIRCHENKAMP veuve DEBLADIS sous la forme d'un titre de perception,
- mandat est **DONNE** à M. PICAROUGNE Laurent, Maire, pour signer tout(s) acte(s) relatif(s) à l'affaire citée en objet.

2023 003 : Aliénation de Chemins Ruraux - VENTE - Cme Leynhac / M. CAUMON Michel

Dans le cadre de la procédure d'aliénation de chemins ruraux, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de valider la demande de **M. Michel CAUMON** concernant l'aliénation des portions de chemins ruraux situés entre les parcelles :

- section E.117 et E.119/E.320
- section E.120/121/119/353 et E.103/104
- section E.125/124/123/137/136/135 et E.320/134

Ces parties de chemin n'ayant plus de fonction de desserte elles ont été intégrées à la propriété, il s'agit donc d'une régularisation dispensée d'enquête publique.

Le document d'arpentage n°212N dressé par la SCP Claveirole et Coudon cabinet de Géomètres à Aurillac 15000, définit les nouvelles parcelles comme suit :

- section E.350 / superficie 173 m²
- section E.351 / superficie 313 m²
- section E.352 / superficie 1250 m²
- section E.353 / superficie 1904 m²
- section E.321 / superficie 130 m²

L'Assemblée après en avoir délibéré et à l'unanimité décide ce qui suit :

- **ACCORD** pour entériner la désaffectation à l'usage du public et vendre la parcelle **E.350 – E.351 – E.352 – E.353 – E.321 pour une superficie totale de 3 770 m²**
- **FIXE** le prix du mètre carré à 0,30€ (trente centimes d'euros) $3\,770 \times 0,30€ = 1\,131€$ (mille cent trente-et-un euros), la participation aux frais de géomètre à 110€ (cent dix euros), les frais d'enregistrement et d'hypothèque à 66€ (soixante-six euros), soit un total de **1 307,00€** (mille-trois-cents-sept euros).
- **PRECISE** que la Commune prend en charge l'établissement et la rédaction d'un ACTE ADMINISTRATIF entre Michel, Auguste, Justin CAUMON né le 16/01/1953 à Leynhac (Cantal), retraité, domicilié, 2 La Goutte 15600 Leynhac, nationalité Française, époux de Jeannette, Raymonde LAGRANEIRIE d'une part et la Commune de Leynhac d'autre part, représentée par son Maire, Monsieur PICAROUGNE Laurent.
- **PRECISE** que le règlement sera effectué comme suit : **1 241,00€ payable au SGC Aurillac** après émission d'un titre de Perception et **66€ par chèque** à l'ordre de « Trésor Public » établi le jour de la signature de l'acte.
- **DONNE** mandat à M. PICAROUGNE Laurent, Maire pour signer tout(s) acte(s) relatif(s) à l'affaire citée en objet.

2023 004 : Régularisation Voirie communale : Acquisition de terrain à M. CAUMON Michel " La Goutte"

M. le Maire propose à l'Assemblée de régulariser le tracé de la voie communale VC6 située à « La Goutte » qui est actuellement, en partie située sur la propriété de M. Michel CAUMON domicilié lieu-dit « La Goutte » commune de Leynhac.

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire, l'Assemblée **VALIDE** à l'unanimité ce qui suit,

- les numéros des parcelles annoncées sont issus du document d'arpentage n°224Y établi par la SCP Claveirole et Coudon 15000 Aurillac
- acquisition des parcelles **E.355 (241 m²) + E.358 (412 m²)** soit un total de **653 m²**
- prix d'**ACHAT** fixé à **0.30€ / m²** soit $0,30€ \times 653\,m^2 = 195,90€$ (cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-dix centimes)
- M^e Bertrand CHAVIGNIER notaire à Laroquebrou 15450 sera mandaté pour créer l'acte et procéder aux formalités légales de rigueur
- les frais de notaire seront à la charge de la Commune de LEYNHAC
- mandat est donné au Maire pour signer tous documents en rapport avec l'objet prés cité
- la portion de terrain acquise fera partie intégrale de la voie communale VC6 et donc du domaine public communal

2023 005 : Réfection de la salle de réunion de la Mairie / Validation des devis

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de finaliser le dossier de travaux concernant la réfection de la salle de réunion de la Mairie (débattu et approuvé lors de la séance du 08/12/2022).

- Il annonce un coût global de 16 040€ HT - **19 248€ TTC**.
- Il soumet aux votes les devis des artisans.

Après en avoir débattu, les membres présents **VALIDENT** à l'unanimité ce qui suit,

- 1) Remplacement des huisseries**, attribué à Sébastien BONHOURE 15600 Boisset
→ Devis 8 306€ HT / **9 967,20€ TTC**
- 2) Réfection des peintures**, attribué à JJP Peintures 15600 Boisset
→ Devis 6 109€ HT / **7 330,80€**
- 3) Remise en conformité de l'installation électrique**, attribué à FERNANDEZ-MEGHE Electricité Générale 15600 St-Etienne-de-Maurs
→ Devis 1 625€ HT / **1 950€ TTC**